



Montpellier le 15 février 2018

Monsieur le Président,

Vous avez refusé d'accéder à notre demande en retirant de l'ordre du jour du CTSD du 1^{er} février dernier le point sur le PAE et les ER 2018 de la DI, alors même que le CTR sur les PAE et ER nationaux ne s'était pas tenu à la date de la transmission des documents. Considérant que, de ce fait, l'information transmise demeurerait incertaine nous n'avons pas siégé à titre de protestation.

Des règles existent, Monsieur le Président, et nous voulons vous rappeler que lorsque vous nous convoquez pour siéger, ce ne sont pas sur des projections que nous voulons travailler, mais sur des documents consolidés. Le CTR se prononce sur le niveau global des effectifs par DI/DR, puis le CTSD a pour vocation de les décliner par service.

Sinon, il faut nous expliquer pourquoi avoir fait autant de mystères lors du CTSD du 28 novembre ? Pourquoi nous avoir refusé la communication de l'état des besoins que vous communiquez à la DG ? Pour ensuite nous demander de travailler en toute sérénité sur des « projections » qui ne sont destinées qu'à « éclairer les débats ».

Décidément nous n'avons pas la même conception du dialogue social !

Que dire, M. le Président, de votre attitude face à la motion des collègues du bureau de Toulouse-Portet ? Depuis 3 ans les personnels de ce service vous alertent sur leurs problèmes bien identifiés :

- la rétrogradation de leur service en bureau de présentation pour le dédouanement sans évaluation en amont de l'impact sur les personnels ;

- le surcroît de charge de travail induit par les nouvelles réglementations qui n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de référence ;
- l'absence de réelle aide technique et réglementaire pour effectuer correctement leur travail ;
- l'incessante réduction des moyens à laquelle il est nécessaire de mettre un terme ;
- le traitement inéquitable des agents pour bénéficier des facilités de temps de travail prévues dans le protocole de 2002.

Est-ce parce qu'ils ont osé refuser votre mal-nommée démarche « BEAT », que leur effectif de référence stagne ?

Et puis, comme si de rien n'était, vous voici reparti à la recherche d'un service plus docile qui acceptera de travailler sur votre exercice imposé... Nous vous suggérons de vous pencher sur les petites structures qui, amputation après amputation, de « Cap 2012 » à « PSD », semblent désormais vouées aux soins palliatifs.

Faudra-t-il attendre qu'un de nos collègues, un de plus, en arrive à un acte irréversible. Ce début d'année ne nous a-t-il pas tous endeuillés ?

Décidément, nous n'avons pas la même conception de la prévention des RPS !

Et puis, M. le Président, vous semblez vous réjouir de la stricte égalité entre PAE et ER. Vous ne vous étonnez pas que nous ne partagions pas cet émerveillement. Faut-il vous rappeler qu'avec le PAE il n'est nullement question des besoins réels dans les services mais uniquement d'une enveloppe budgétaire affectée aux effectifs. Loin d'être une équation parfaite, c'est une négation de la réalité ainsi que viennent de le rappeler les agents des SRE dans la motion qu'ils ont massivement signée.

Décidément, Monsieur le Président, nous n'avons pas la même vision des besoins des personnels !

Enfin, comment ne pas évoquer, dans cette ambiance déjà très sombre au sein des services douaniers, l'inquiétude que suscite CAP22, la dislocation des missions, la casse du statut des fonctionnaires et la suppression de 120.000 emplois encouragée par un plan de départs volontaires. Et comme si ce n'en était pas assez, la Cour des comptes vient nous porter le coup de grâce. Avec ses 9 recommandations qui s'en prennent pêle-mêle au Sndfr, aux services de navigation, aux implantations de proximité, aux services CI-Viti, à notre pauvre réseau comptable actuellement - et non sans douleur - en pleine mutation... On se demande où va nous conduire cette manie furieuse d'économies...

Vraiment, c'est peu dire qu'on ne se sent pas défendus par nos hiérarques, Ministre, Directeur général, et par vous-même et vos directeurs.

Nous avons bien en tête l'incurie qui a conduit non seulement au dépeçage du bureau de Tarbes mais à la perte de quasiment toutes les activités de ce service au profit de la DI voisine...

Dans le même ordre, mais avec bien plus de résonance encore, la réponse de notre DG aux questions des sénateurs le 31 janvier en est une sublime illustration. Toujours minimiser les inconvénients et s'extasier sur les bénéfices attendus...

Décidément, un jour, M. le Président, il faudra que nous allions vivre en Théorie, car en théorie tout se passe toujours bien...

Mais d'ici là, nous appelons tous ceux qui veulent lutter contre la poursuite du démantèlement de la douane à nous rejoindre dans l'action le 22 mars prochain.

Laurence Grange, Agnès Ragaru, Béatrice Darriet, Jean-François Loger